HISTOIRE D'OR

Société par Actions Simplifiée au Capital de
TREIZE MILLIONS TRENTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT EUROS

Siège Social : 2 rue de Valenciennes – 75010 PARIS

R.C.S. Paris B 379 587 900

923 2009

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 14 Février 2008

G T PARIS
16 MARS 2008
N° DE DÉPOT
26428

L'An Deux Mille Huit, le Quatorze Février, à Onze Heures,

La Société "HISTOIRE D'OR PARTICIPATIONS", SAS au Capital de 31.814.001 Euros, dont le siège social est à PARIS 10ème, 2 rue de Valenciennes, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 448 803 015, représentée par son Président, Monsieur Eric BELMONTE

Associée Unique de la Société "HISTOIRE D'OR", en sa qualité de propriétaire de la totalité des 869.308 Actions composant le Capital Social,

après avoir exposé que :

- les comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 2007 ont fait l'objet d'un Rapport de Gestion du Président et d'un Rapport des Commissaires aux Comptes
- que lesdits comptes annuels et lesdits Rapports lui ont été adressés dans les délais statutaires,
- que l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social

a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

9

-/ Rapport de Gestion du Président
-/ Rapport des Commissaires aux Comptes
-/ Examen et approbation des cómptes annuels de l'exercice social clos le 30 Septembre 2007
-/ Quitus au Président
-/ Affectation des résultats
-/ Remplacement d'un Co-Commissaire aux Comptes et de son Suppléant

L'Associé Unique a adopté les projets de décisions suivants soumis à son approbation :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Président et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2007, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2007.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que l'exercice se solde par un Bénéfice de 18.191.120,03 Euros, et que la Réserve Légale est d'ores et déjà égale à 10 % du Capital Social, décide d'affecter ce Bénéfice en totalité à titre de Dividende.

Il sera en conséquence distribué un dividende de 20,92 Euros par action.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants par Action, au cours des trois derniers exercices :

	Dividende
01.10.04 / 30.09.05	NEANT
01.10.05 / 30.09.06	12,825 Euros
01.10.06 / 30.09.07	17,1976

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, constatant qûe les fonctions du CABINET CONSTANTIN ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Gilles CART TANNEUR, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, sont venues à expiration, décide de désigner, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2013 :

-/ CONSEIL AUDIT ET SYNTHESE, 21 rue d'Artois – 75008 PARIS
RCS Paris 449 601 814
en qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire

-/ Monsieur Jean-Noël SERVANS
21 rue d'Artois – 75008 PARIS
en qualité de co-Commissaire aux Comptes Suppléant

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.